

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 novembre 2003

Original: français

**Lettre datée du 21 novembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du communiqué sanctionnant le vingtième Sommet des pays des Grands Lacs sur l'Initiative régionale de paix au Burundi, tenu à Dar es-Salaam le 16 novembre 2003 (voir annexe).

Le Gouvernement burundais attire l'attention du Conseil de sécurité sur le paragraphe 13 du communiqué, qui plaide pour le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi et souhaite que le Conseil y accorde l'attention voulue.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Léonidas **Nkingiye**



**Annexe de la lettre datée du 21 novembre 2003,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Burundi auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Communiqué du vingtième Sommet des pays des Grands Lacs
sur l'Initiative régionale de paix au Burundi**

À l'invitation de son président, le Président de l'Ouganda Yoweri Kaguta Museveni, l'Initiative régionale de paix au Burundi a tenu un sommet à Dar es-Salaam le 16 novembre 2003.

Les chefs d'État et les représentants de gouvernement suivants étaient présents à ce sommet :

- Joaquim Chissano, Président du Mozambique et Président de l'Union africaine;
- Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo;
- Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie;
- Jacob Zuma, Vice-Président de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix burundais;
- Ali Mohammed Shein, Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie, représentant M. Mkapa, Vice-Président de l'Initiative, et Président de la République-Unie de Tanzanie;
- Ondo Methogo, Vice-Premier Ministre de la République du Gabon;
- Domitien Ndayizeye, chef de la délégation du Gouvernement de transition burundais, et Pierre Nkurunziza, Représentant légal du CNDD-FDD, chef de la délégation du CNDD-FDD;
- Charles Murigande, Ministre des affaires étrangères de la République du Rwanda;
- Njuguna Ngunjiri, Haut Commissaire de la République du Kenya en République-Unie de Tanzanie;
- N. Mumba, Ambassadeur de la République de Zambie.

Les personnalités suivantes ont également assisté à ce sommet :

- Berhanu Dinka, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Burundi;
- Patrick Mazimhaka, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine;
- Mamadou Bah, Représentant spécial de l'Union africaine au Burundi et chef de la Mission africaine au Burundi.

Le Sommet :

1. *A examiné* la situation au Burundi; à la suite d'un exposé général présenté par M. Zuma, les responsables se sont félicités de l'ampleur des progrès accomplis et de l'achèvement des discussions sur toutes les questions en suspens, qui ont débouché sur la signature à Pretoria, le 8 octobre 2003, du Protocole de Pretoria sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité au Burundi et, le 2 novembre 2003, du Protocole sur les questions en suspens liées au partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité au Burundi.

2. *S'est félicité* de l'engagement dont ont fait preuve le Gouvernement de transition burundais et le CNDD-FDD en faveur de la cessation permanente des hostilités, de l'instauration de l'état de droit, de la constitution d'une armée nationale formée de membres des forces gouvernementales et de combattants des partis politiques armés, et de la mise en place d'un partage des pouvoirs dans le cadre d'un gouvernement de transition largement représentatif.

3. *A approuvé* les deux accords signés à Pretoria et félicité le Gouvernement de transition burundais et le CNDD-FDD, qui ont mis de côté leurs divergences et se sont engagés à oeuvrer ensemble pour la reconstruction de leur pays.

4. *A demandé* aux signataires d'appliquer rapidement tous les accords signés dans les délais convenus en vue de faire avancer le processus de paix.

5. *A appelé* toutes les parties burundaises à entreprendre dans les meilleurs délais d'organiser et de mener des élections libres et régulières conformément au calendrier approuvé pour la transition.

6. *A vivement encouragé* la région et l'Équipe de facilitation, en leur qualité de garants, à continuer de contrôler l'exécution des accords.

7. *A reconnu* le travail déjà accompli en vue d'appliquer les accords, notamment les progrès réalisés vers la reconstitution du Gouvernement de transition burundais selon une formule qui inclura le CNDD-FDD, et la visite à Bujumbura d'une délégation du CNDD-FDD dirigée par le Secrétaire général Hussein Rajabu, le 7 novembre 2003, qui a jeté les bases de la participation du CNDD-FDD à la Mission africaine et à ses structures.

8. *A salué* la contribution essentielle :

- De l'Union africaine pour son soutien constant et actif, depuis la période du mandat du Président Mbeki à celui du président actuel, le Président Chissano, et pour le mécanisme et le fonctionnement pragmatiques offerts par la Mission africaine au Burundi, qui est devenue une illustration éclatante et un modèle de ce que peuvent être des solutions africaines aux problèmes de sécurité du continent.
- L'Initiative régionale des pays des Grands Lacs sur le Burundi, en particulier le rôle de son président, M. Museveni, et de son vice-président, M. Mkapa, pour la manière remarquable dont ils ont dirigé l'Initiative et pour leur soutien sans faille à l'Équipe de facilitation.
- Tous les chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs et des pays voisins, pour le soutien et l'engagement constants qu'ils ont apportés à la recherche d'une solution à ce long conflit.

- Le Président Mbeki, pour son rôle actif dans les négociations ayant débouché sur la signature des accords du 8 octobre 2003 et du 2 novembre 2003 à Pretoria, et le Vice-Président Zuma, en qualité de facilitateur, pour les efforts inlassables qu'il a déployé au cours des deux dernières années afin d'aider les deux parties à trouver un terrain d'entente.
- Les pays qui fournissent des troupes à la Mission africaine; l'Éthiopie, le Mozambique et l'Afrique du Sud pour l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve; le Sommet a noté avec satisfaction que la Mission était désormais pleinement opérationnelle.
- L'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, pour leur appui politique et matériel au processus de paix.
- Tous les experts civils et militaires de la région, l'Équipe de facilitation, l'Union africaine et l'ONU ainsi que le secrétariat pour l'appui efficace qu'ils ont assuré à ce processus.

9. *A exhorté* le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa à suspendre immédiatement les hostilités et les actes de violence et à participer aux négociations avec le Gouvernement de transition burundais dans un délai maximum de trois mois. Passé ce délai, et en cas de refus catégorique de sa part d'entrer dans le processus de négociation, le peuple burundais, l'Initiative régionale sur le Burundi et l'Union africaine considéreront qu'il est une organisation opposée à la paix et à la stabilité au Burundi et le traiteront comme telle.

10. *A invité* l'ONU, l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale à appuyer la position de la région et de l'Union africaine à l'égard du Palipehutu-FNL.

11. *A chargé* le Facilitateur d'engager à nouveau le Palipehutu-FNL à commencer des négociations avec le Gouvernement de transition.

12. *A appelé* le Conseil de sécurité de l'ONU à étudier la possibilité de fournir un appui direct au processus, de sorte que la dynamique indispensable à sa bonne exécution soit renforcée.

13. *A chargé* le Facilitateur, M. Zuma, de rendre compte aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU et de leur demander de déployer une opération de maintien de la paix, en tenant pleinement compte du changement qualitatif intervenu à la suite de la signature des Protocoles de Pretoria, qui ont créé les conditions d'une paix et d'une stabilité totales sur plus de 95 % du territoire burundais.

14. *A noté* que le processus de négociation entre le Gouvernement de transition burundais et le CNDD-FDD s'est achevé favorablement, d'une manière qui a donné une impulsion majeure au processus de paix au Burundi et dans la région, et qui a fait naître l'espoir d'un règlement efficace des conflits qui sévissent sur le continent africain.

15. *A remercié* tout spécialement le Gouvernement de la République-Unie de la Tanzanie d'avoir accueilli les nombreux sommets organisés sur le Burundi, et pour le rôle que ce pays joue de longue date à l'appui du règlement des conflits sur le continent.

16. *A rendu* spécialement hommage à feu le Président Mwalimu Julius Nyerere et à l'ancien Président Nelson Mandela pour avoir établi une fondation solide à la paix et à la réconciliation au Burundi.

17. *A adressé* aux signataires ses vœux de succès dans l'application des accords et les a assurés du soutien de la région ainsi que du continent.

Publié à Dar es-Salaam, le 16 novembre 2003.
